Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS





Une force de propositions dans les préfectures, dans les services de Police, en administration centrale, dans les juridictions administratives et dans les services de Gendarmerie.

-cliquez, votez





VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE COMMUNE

SNAPATSI - SAPACMI

REVENDICATIONS

MUTATIONS

Le SNAPATSI et le SAPACMI demandent :

- ◆ la construction d'un parcours professionnel cohérent avec une véritable valorisation des compétences et de l'expérience acquise sur les postes
- qu'un avis favorable systématique soit réservé aux demandes de mobilité lorsqu'un agent a effectué la durée minimum attendue sur son poste
- ◆ que les souhaits de mobilité des agents émis lors de l'entretien professionnel soient pris en compte
- que tous les postes vacants soient systématiquement publiés sur la BIFP
- ◆ la substitution actifs/administratifs (remplacement d'un agent actif occupant un poste administratif par un personnel administratif) en assurant un recrutement par concours interministériel suivi de formations initiales avant la prise de poste en police



AVANCEMENTS

Le SNAPATSI et le SAPACMI demandent :

- ♦ des taux de promotion plus élevés pour assurer un parcours professionnel valorisant et un meilleur déroulement de carrière
- une réelle reconnaissance de l'expérience professionnelle dans le cadre de la promotion des agents et des tableaux d'avancement fixés selon des critères objectifs
- ♦ des postes plus nombreux à l'examen professionnel de C en B et sur la liste d'aptitude en B
- ◆ Une meilleure attractivité de certains services ou de certaines zones dites «difficiles» (primes, avancement...)



- ♦ l'augmentation du nombre de points de NBI pour tous les agents (services des étrangers en préfecture, service d'accueil en police,...)
- l'assouplissement des conditions d'ancienneté pour la revalorisation du régime indemnitaire
- l'assouplissement des conditions d'évolution dans les groupes de fonction
- l'augmentation du montant du complément indemnitaire annuel (CIA)



REVENDICATIONS

FORMATION

Le SNAPATSI et le SAPACMI demandent :



- le développement de l'offre de formation : initiale et continue
- ◆ la reconduction de l'offre de formation mise en place avec PPNG
- ◆ la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF), une communication et un accompagnement effectif sur son utilisation
- la formation pour tous aux règles d'hygiène et de sécurité et à la prévention aux risques psychosociaux

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNAPATSI et le SAPACMI demandent :

- un préalable: remettre l'humain au cœur de la gestion RH, le respect, l'écoute, la considération, le dialogue social, la communication, la promotion de la qualité de vie au travail
- l'amélioration des conditions de travail dans le respect des normes en vigueur
- ♦ la reconnaissance de la souffrance au travail, du stress et de la pénibilité (l'administration doit évaluer l'impact des réformes notamment sur le non remplacement des départs en retraite)
- ◆ la détection de l'épuisement professionnel et sa reconnaissance comme maladie professionnelle
- l'adaptation des postes et des locaux aux handicaps avant et après le recrutement des agents en situation de handicap
- ♦ la remise systématique d'un livret d'accueil et la mise en place de tutorat pour les nouveaux arrivants
- ◆ l'arrêt des suppressions de postes et le remplacement des départs en retraite
- ◆ la prise en compte des primes dans le calcul de la retraite et le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois
- ◆ l'instauration d'une véritable prévention et d'un accompagnement pour lutter contre toute sorte de harcèlement
- le développement du télétravail
- la mise en place d'un véritable accompagnement médico-administratif et d'un suivi personnalisé des agents confrontés à la maladie, aux accidents de travail ou à l'inaptitude





REVENDICATIONS

ACTION SOCIALE

Le SNAPATSI et le SAPACMI demandent :

- l'institutionnalisation des budgets de l'action sociale ministérielle et interministérielle, à hauteur des besoins réels des agents bénéficiaires
- la revalorisation des prestations repas et l'attribution de titres-restaurants dans le cas où il n'existe pas de restauration collective.
- l'augmentation de la part patronale pour le remboursement des frais de transport jusqu'à 70%, voire mettre en place la gratuité
- la garantie d'un droit au logement de qualité pour tous : de la location à l'accession sociale à la propriété
- la mise en place d'une complémentaire santé et prévoyance (remboursement pertes de salaire et primes) facultative avec participation de l'employeur
- l'augmentation conséquente de places en crèches et la généralisation du CESU 6-12 ans pour tous



Du 30 novembre au 06 décembre 2018 votez pour les candidats SNAPATSI / SAPACMI en fonction sur tous les périmètres de gestion

POUR LA DEFENSE DES PERSONNELS DE CATEGORIE C
DONNEZ NOUS LES MOYENS DE VOUS FAIRE ENTENDRE
CLIQUEZ et VOTEZ SNAPATSI / SAPACMI

